



Documents pour l'inscription aux examens d'admission du Certificat complémentaire en traduction (CCT)

Veillez scanner les documents suivants :

- CV
- Photo format passeport
- Tous les relevés de notes et diplômes universitaires déjà obtenus.
 - Si les relevés de notes de l'année académique en cours ne sont pas (encore) disponibles, **une attestation d'inscription officielle** ou la carte d'étudiant de l'année courante devra être fournie.
- Eventuels diplômes de langues B.
- Eventuelle preuve de dispense de l'épreuve de traduction.

Si nécessaire, veuillez scanner la **traduction officielle de chaque document qui ne serait pas rédigé dans l'une de ces langues : français, anglais, allemand, italien ou espagnol.**

Veillez également scanner les documents en langue d'origine.